

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 FÉVRIER 2024

PRESENTS : M. Rémi AURION, Maire, Mme Karine SADOR, Mme Francine KHEMDOUDI, M. Michel MORIN, Adjoint, M. Alain BETANT, Mme Ghislaine PERROUD, M. Sylvain RABUT, Mme Séverine LAFARGE, M. Sébastien GRANDJEAN, M. Maxime TRONCY, Mme Amélie RATIGNIER, Mme Mathilde BONNEAU, M. Robert ARNAUD-COFFIN, M. Guy MONNET

Excusé : M. Benjamin MOUTET

Secrétaire de séance : Mme Karine SADOR

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'ajout des points suivants à l'ordre du jour : Présentation d'une vidéo de la Fédération Française de Course d'Orientation et présentation d'une vidéo sur l'anniversaire de Mont saint Guibert



1- Approbation du compte rendu précédent :

Le compte rendu de la séance du 12 Décembre 2023 est soumis à l'avis des présents.

M. Robert ARNAUD-COFFIN fait une remarque. Il trouve que le compte rendu n'est pas le reflet de ce qui se dit au conseil municipal, notamment ce qui a été dit à propos de l'église.

Suite à cela, M. Robert ARNAUD-COFFIN enchaîne et traite Mme Francine KHEMDOUDI de « traîtresse comme Rachida DATI » et dit « tu es pitoyable », notamment quand elle s'est exprimée en espagnol lors d'une manifestation de la commune.

Mme Francine KHEMDOUDI devant la violence de ces propos, répond en expliquant, même si elle n'a pas à se justifier, qu'elle a pris la décision en 2020 de s'engager avec l'équipe majoritaire actuelle, considérant que du travail constructif dans un cadre serein pourrait se réaliser dans l'intérêt du village.

Monsieur le Maire prend la parole et juge que les propos tenus par M. ARNAUD-COFFIN n'ont rien à faire dans son conseil. Monsieur le Maire apporte son soutien total à Mme KHEMDOUDI, dans ses délégations que sont la Culture, l'Environnement et les Ressources Humaines, il la félicite pour son implication et son travail depuis le début de la mandature.

Il rappelle que sa majorité et lui continueront de travailler pour Cogny et ses habitants, qu'il y a encore du travail et des projets, et que c'est toujours l'intérêt commun qui guide les choix de sa majorité.

Monsieur le Maire demande que les conseillers de la majorité expriment leur soutien à Mme KHEMDOUDI, ce qu'il obtient par des applaudissements.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Taxe Foncière sur Propriétés bâties :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent, sur délibération, accorder une exonération de 50 % ou 100 % de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée qui ne peut être inférieure à cinq ans, en faveur des logements achevés à compter du 1^{er} janvier 2009, qui présentent une énergie globale élevée.

L'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties s'applique aux logements qui satisfont cumulativement aux conditions suivantes :

- Leur construction doit avoir été achevée après le 1^{er} janvier 2009
- Leur niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, doit être supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur.

Conformément au décret n°2009-1529 du 9 décembre 2009, les logements concernés doivent être titulaire du label « bâtiment basse consommation énergétique, BBC 2005 » mentionné au 5° de l'article 2 de l'arrêté du 3 mai 2007 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « haute performance énergétique ».

L'exonération s'applique dès lors pour la seule part revenant à la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide par 4 abstentions et 10 voix contres de ne pas appliquer cette exonération.

3- : Plan de prévention des risques naturels d'inondation du Morgon et du Nizerand

M. le Maire informe le conseil municipal que la réalisation du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI) du Morgon et du Nizerand a été prescrite le 3 janvier 2019. Conformément à l'article R.652-7 du Code de l'environnement, le projet dudit plan doit être soumis au vote du conseil municipal.

Ce plan a pour objet de préserver les vies humaines, de réduire le coût des dommages liés à une inondation pour la collectivité nationale qui assure, au travers de la loi sur l'indemnisation des catastrophes naturelles, une solidarité financière vis-à-vis des occupants des zones exposées aux risques naturels. Et enfin de préserver l'équilibre et la qualité des milieux naturels et notamment du fonctionnement des cours d'eau.

M. Guy MONNET mentionne que « dans le bilan, parmi les communes qui ont posés des questions, Cogny n'est pas cité ».

M. Alain BETANT souligne que « c'est peut-être normal dans la mesure où Cogny n'est pratiquement pas impacté ».

Chaque conseiller municipal a eu en amont de la réunion le dossier. Le conseil municipal, émet à l'unanimité, un avis favorable.

Une enquête publique aura lieu et le dossier sera consultable dès lors en mairie.

4- Information devis :

M. le Maire informe l'assemblée que différents devis ont été signés, du fait de l'urgence des travaux :

- Veolia : changement d'un poteau incendie « Impasse du Corbet » suite à une fuite pour un montant de 4 064,40 € TTC

- SARL CRETIN Père et Fils : remplacement d'un circulateur sur le chauffage de la mairie pour un montant de 1 057,10 € TTC

- Eurofeu : changement des trappes de désenfumage de la salle des fêtes suite à la rupture des câbles pour un montant de 2 924,76 € TTC

- SARL POULY : broyage de végétaux pour un montant de 384 € TTC

5- Rapports des commissions communales :

- **Finances :**

Une commission aura lieu le 29 Février ainsi que le 21 Mars pour la préparation du budget communal 2024.

- **Ressources humaines :**

La commission va se réunir d'ici fin mars pour aborder divers sujets.
Les entretiens professionnels ont eu lieu avec les agents communaux courant Janvier.

- **Commission « Environnement » :**

La mise en place de composteurs collectifs va avoir lieu d'ici fin Avril. La commission va se réunir lundi 26 février à 18h30 en mairie.

- **Commission « Culture et patrimoine » :**

Une réunion aura lieu le 8 mars afin de préparer la saison estivale avec la conférencière concernant les visites du village. D'autres sujets seront abordés.

- **Marché des artistes** : il aura lieu le Dimanche 26 Mai 2024. Une quarantaine d'exposants sont inscrits. Une réunion de préparation aura lieu Mardi 19 Mars à 18h30 en mairie.

- **Communication** : la prochaine réunion pour le Fil Infos aura lieu le 12/03/2024.

- **Urbanisme** : M. Sylvain RABUT informe le Conseil des demandes ci-dessous :

Déclarations préalables accordées ou en cours d'instruction pour :

- *Installation de panneaux photovoltaïques : « 2442 Route du Bois du Chêne »*
- *Installation photovoltaïque sur toiture : «259 Route du Poulailon »*

- Clôture : «78 Route du Morgon »
- Réfection de la toiture : «172 Montée de Lachanal »
- Installation de générateurs photovoltaïques : «1127 Route de la Cime de Cogny »
- Installation de photovoltaïque : «1021 Montée saint Claude »
- Aménagement extérieur et changement de menuiseries existantes : «154 Route du Poulailon »
- Abri Jardin : «1374 Route du Bois du Chêne »

Permis de construire transmis à la CAVBS pour instruction :

- Construction maison individuelle : « 101 Rue Mont Saint Guibert »
- Démolition et extension de la maison : « 135 Montée du Montessuis »
- Construction maison individuelle : «370 Route de Régnny »

- **Voirie et domaine public, travaux et sécurité :**

M. Michel MORIN présente les travaux communaux et commente les photos concernant :

- Curage des fossés par les agents techniques
- Renouvellement de canalisations d'eaux « Impasse de la Grand Fond »
- Ecoulement des eaux pluviales « Impasse des Hortensias »
- Changement du solin et reprise de la moraine sur la toiture de la salle des fêtes

6 - Informations diverses :

6-1 : Préfecture (Délibération n°2024-01) : la somme de 2 000 € est attribuée à la commune concernant la répartition 2023 du produit 2022 des amendes de police relatives à la sécurité routière

6-2- : Communauté d'Agglomération :

- Le montant facturé à la commune pour l'instruction des dossiers d'urbanisme sur l'année 2023 s'élève à 6 331,53 € pour 19 dossiers.
- La Communauté d'Agglomération va se doter d'une nouvelle identité visuelle qui s'inscrit dans une volonté d'accompagner l'évolution du Comité d'Agglomération qui fête ses 10 ans cette année et dont le rôle s'est affirmé. Cette nouvelle identité vise à mieux représenter la diversité, à renforcer les liens avec les acteurs du territoire (habitants, institutions, associations, entreprises ...) et à valoriser ses atouts pour une plus grande attractivité. Depuis le 1^{er} février 2024, ce nouveau logo apparaît progressivement.

6-3 : La Poste : un courrier nous a été adressé mi-décembre, attirant notre attention sur les difficultés rencontrées dans la distribution du courrier à certains de nos administrés. Sur l'année 2024, si une non-conformité de l'installation de la boîte aux lettres est observée, la Poste avertira le foyer concerné.

6-4 : INSEE : un courrier nous informe des nouveaux chiffres relatifs à la population légale de la commune au 1^{er} janvier 2024 à savoir 1239 habitants.

6-5 : Bibliothèque : elle est bien fréquentée et enregistre des nouveaux adhérents ainsi que des nouveaux bénévoles

6-6 : Conscrits 2024 : la fête c'est plutôt bien déroulé. La mairie et l'Inter Association avait bien cadré au niveau des voitures de conscrits et des jeunes.

6-7 : Campagne élagage arbres : un courrier a été adressé à 20 propriétaires de parcelles afin qu'ils élaguent leurs arbres ou de mandater un prestataire via la mairie. L'objectif étant de ne pas arracher les fils téléphoniques.

6-8 : Achat terrain « Corsel » : la signature a eu lieu en janvier. Une réflexion est menée en lien avec la Communauté d'Agglomération pour l'aménagement.

6-9 : Election Européenne : elle aura lieu le dimanche 9 juin 2024 de 8h00 à 19h00

6-10 : Conseil d'Ecole : le second conseil d'école a eu lieu juste avant le conseil municipal. La directrice a fait un point sur l'effectif de la rentrée 2024 qui devrait être de 99 élèves. Elle remercie la commune pour les différents travaux effectués. Elle informe l'assemblée que de nombreux projets se dessinent notamment une exposition à la Villa Hispanica sur les jeux olympiques inédite dans la région.

6-11 : Course d'Orientation : Un habitant de la commune est venu présenter un projet de course d'orientation qui se déroulerait sur la commune. Ce parcours sera mis en place par le club COPIDO de Pommiers sous l'égide de la Fédération Française de courses d'orientation. Elle a plusieurs objectifs : le sport, la découverte du patrimoine, de l'environnement et bien sûr faire connaître la commune. Une vidéo de présentation est passée pour que le Conseil Municipal puisse délibérer. Après avoir vu cette vidéo, il décide d'aller plus loin dans la démarche. Une rencontre sera organisée dans les semaines à venir pour avancer sur le projet.

6-12 : Mont-Saint-Guibert : La commune de Cogny est jumelée avec la commune de Mont Saint Guibert en Belgique. Cette dernière a fêté ses 900 ans d'existence tout au long de l'année 2023. Une vidéo qui retrace l'histoire de cette commune est présentée au conseil.

7 - Questions diverses :

7-1 : M. Guy MONNET rapporte qu'il entend régulièrement des habitants se plaindre de l'insécurité de la « Rue des Ecoles » notamment des personnes âgées ou des assistantes maternelles.

Monsieur le Maire lui indique que ce sujet fera partie de la réflexion globale avec l'aménagement du terrain communal à l'entrée du village.

La séance est levée à 22h15

PROCHAINE REUNION :

MARDI 12 MARS A 19H30, MARDI 9 AVRIL A 19H30 (VOTE DU BUDGET),

MARDI 16 AVRIL A 19H30, MARDI 14 MAI A 19H30

